FICHE DE POSTE
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD La Valoine - Place de Leun - PB 106 - 87220 FEYTIAT

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

EHPAD Puy Martin - Impasse Puy-Martin - 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

Cotations de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

D3S classe normale : 3
D3S hors classe : 2,8 + 0,2

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'EHPAD de Feytiat est situé à la périphérie de la Ville de Limoges (5 kms du centre-ville).
Proche accès Autoroute A20

L'EHPAD du Palais-sur-Vienne est situé à la périphérie de la Ville de Limoges (6,9 kms du centre-ville
Proche accès autoroute A20

Type de population accueillie :

EHPAD Feytiat
Hébergement permanent : Personnes âgées dépendantes (dépendance physique et/ou psychique) avec une moyenne d'âge de 90 ans
Accueil de jour : Personnes âgées vivant à domicile atteintes de la Maladie d'Alzheimer en début d'évolution.

EHPAD Le Palais-sur-Vienne
Personnes âgées dépendantes (dépendance physique et/ou psychique) avec une moyenne d'âge de 90 ans

Services autorisés et nombre de lits/places

EHPAD Feytiat
- 78 lits d'hébergement permanent
- 10 places d'Accueil de jour dédié Alzheimer

EHPAD Le Palais-sur-Vienne
- 127 lits d'hébergement permanent, dont 2 unités Alzheimer de 12 places chacune
- 10 lits d'hébergement temporaire
- 3 places d'accueil de nuit

Statut de l'établissement : Autonome

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Néant

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. Gaston CHASSAIN, Maire de la Commune de Feytiat M. Ludovic GERAUDIE, Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Un directeur partageant son poste à mi-temps sur les sites des EHPAD de Feytiat et du Palais-sur-Vienne liés par une convention de gestion commune.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(A compléter par l'ARS)

Établissements en phase de restructuration majeure au plan immobilier et organisationnel :

- Nouvelle construction pour l'EHPAD du Palais sur Vienne, avec intégration dans les locaux depuis juin 2023
- Restructuration en site occupé pour l'EHPAD de Feytiat, avec des opérations devant être finalisées fin 2024

Nécessité d'avoir un suivi attentif du déroulement des travaux, supervision des opérations, maitrise des délais, vigilance particulière sur le site de Feytiat compte tenu des nuisances pouvant altérer la qualité de la prise en en charge des résidents.

Il conviendra de veiller à la situation sociale et à la qualité du dialogue social

Sur l'aspect financier, la maitrise des équilibres requiert une attention particulière du directeur

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Madame Sophie GIRARD, directrice de la délégation départementale de la Haute Vienne

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Madame Sophie GIRARD, directrice de la délégation départementale de la Haute Vienne

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**
  - Règlement de fonctionnement révisé le 21/10/2022 - Feytiat (application 01/01/2023) et le 25/10/2022 – Le Palais/Vienne (application 24/11/2022)
  - Contrat de séjour révisé le :
    EHPAD Feytiat : 01/01/2021 - EHPAD Le Palais-sur-Vienne : 24/11/2023
  - Règlement de fonctionnement et contrat de séjour en cours de révision pour l'Accueil de jour
  - La personne qualifiée (en attente d'une nouvelle désignation)
  - Projet d'établissement 2022-2026
  - Livret d'accueil
  - Charte des droits et libertés de la personne accueillie (affichée à l'accueil et portée à la connaissance du personnel et des usagers)
  - Conseil de la vie sociale

- **Evaluation interne réalisée ou en cours :**
  - Evaluation interne réalisée avec remise du rapport aux autorités tarificatrices en Janvier 2020

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :**
  - Evaluation externe réalisée en 2013

- **Prochaines évaluations suite à réforme :** 1er trimestre 2026

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :
(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Expériences recherchées dans la direction d'EHPAD, notamment de direction commune

Une expérience de pilotage de projet immobilier serait appréciée.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Une expertise sur le volet travaux serait un plus

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Forte dimension managériale

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

- Les EHPAD de Feytiat et du Palais-sur-Vienne sont liés par une convention de gestion commune signée en 2008 (trois axes : Optimisation des moyens humains/Optimisation de la logistique et de la gestion administrative, comptable et économique/harmonisation des projets, actions et pratiques professionnelles)
- Adhésion au GIP GIEGH 87 (groupement inter-établissements gériatrique et handicap),
- Collaboration active avec les autres EHPAD du département et les établissements de santé (Conventions avec le CHU de limoges, le CH Esquirol)
- Projet d'établissement 2022-2026
- CPOM 2021-2025
- Gestion financière et comptable axée sur la maitrise des équilibres en lien avec les projets de reconstruction (Le Palais / Vienne réceptionné en juin 2023) et d'extension/restructuration (Feytiat en cours phase 3/3 – livraison octobre 2024) et l'évolution du capacitaire et des effectifs.
- Adhésion au GCS BIH87 (blanchisserie inter-hospitalière)

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

- Conformité aux conditions d'autorisation de fonctionnement
- Conformité aux obligations de la loi du 02/01/2002
- Conseils d'administration très impliqués dans la définition des orientations stratégiques
- Organigramme : un par établissement représentant les liaisons fonctionnelles et les liens hiérarchiques. Organigramme de transversal à mettre en place.
- Délégations de signature formalisées
- Un CODIR une fois tous les 15 jours et réunions bilatérales avec responsables de services
- Les astreintes administratives sont mutualisées au sein de la direction commune
- Fonctionnement du CVS en conformité avec les obligations réglementaires
- Gestion de la qualité (Plan d'amélioration continue de la qualité/Plan bleu/Circuit interne de traitement des EI/Démarche RPS/ Gestion documentaire informatisé/Dispositif d'écoute clients : enquêtes de satisfaction et procédure de traitement des plaintes et réclamations des familles/Politique de promotion de la bientraitance)

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

- Les conventions de coopération et de partenariat sont nombreuses et décrites dans les CPOM : EMSP, EMG, EMSPA, HAD.
- Les 2 établissements sont adhérents à LINUT, COGLIM, NEPHROLIM, EHPADENT.
- Décisions et arbitrages au travers du fonctionnement des différentes instances de l'établissement et des relations avec les autorités de tarification.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Le directeur assure la conduite générale des deux établissements à un stade très avancé de direction commune : mutualisation des fonctions administratives, techniques et logistiques et regroupement sur le site du Palais / Vienne.

Le contexte macro-économique national ainsi que la réalisation des projets architecturaux a conduit, de manière préventive, au signalement de l'EHPAD du Palais / Vienne auprès de la commission départementale de suivi des ESMS en difficulté financière. Contexte de charges importantes avec décalage des recettes : montée en charge, recrutements RH, site historique du Palais / Vienne vendu le 20/12/2023, soit 6 mois après le déménagement.
La facturation à échoir a été mise en place sur l'EHPAD de Feytiat depuis 2021. Elle est mise en place de l'EHPAD du Palais / Vienne à compter du 01/01/2024.

Le dialogue social est sain sur chaque établissement. La politique du changement induite par les travaux est réalisée en totale transparence avec les instances représentatives du personnel. En lien avec l'augmentation de capacité (de 80 à 140 lits et places), la montée en charge et les recrutements AS et IDE sont finalisés sur le site du Palais / Vienne.

Cuisine centrale sur le site du Palais / Vienne et cuisine relai sur le site de Feytiat (liaison froide).

Système d'information : remise à plat des organisations et sécurisation réalisées fin 2023. Les logiciels métiers de gestion du temps de travail, comptabilité et soins sont identiques.

Principaux projets à conduire :

- Projet d'extension et de restructuration de l'EHPAD de Feytiat : phase 3/3 en cours avec livraison définitive programmée en octobre 2024.
- Projet de restructuration de l'accueil de jour de Feytiat (hors PPI actuel) avec projet d'augmentation de capacité. Etude de faisabilité en cours pour mise à jour du PPI.
- Objectivation de l'augmentation de capacité officielle de 2 lits supplémentaires sur Feytiat (autorisation de 78 lits HP et restructuration en cours avec 80 chambres).
- Travailler un projet de PASA (site du Palais / Vienne) en lien avec les locaux existant neufs.
- Poursuite de la mise en œuvre des CPOM 2021-2025
- Poursuite de la mise en œuvre des Projet d'établissement 2022-2026
- Projet de fusion à moyen terme Vs création GCSMS de territoire
- Création d'un service de portage de repas à domicile à compter de février 2024, en lien avec la fin de l'activité de l'instance de coordination gériatrique sur les communes de Feytiat, Aureil, Panazol et St Just le Martel.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (A compléter par l'ARS)

Dans le PRS Nouvelle Aquitaine 2023-2028

- Face au défi de la transition démographique et les attentes des personnes concernées, et notamment vivre à domicile le plus longtemps possible, il est nécessaire, en lien avec le conseil départemental de
  - Soutenir le virage domiciliaire et la transition vers une société plus inclusive
  - Organiser la filière gériatrique
  - Renforcer la prévention, les repérages de fragilités et les interventions précoces
  - Accompagner les transformations et diversifications de l'offre médico –sociale
  - Accompagner les aidants, développer des modes d'accueils alternatifs et soutenant les aidants
  - Une priorité : les personnes en double vulnérabilité et en particulier les personnes en situation de handicap vieillissantes

- La nécessité d'une approche intégrée de la santé a été démontrée et doit être consolidée. Cela nécessite notamment
  - De conforter la qualité et la sécurité des pratiques
  - De promouvoir le prendre soin des professionnels
  - De renforcer la participation des usagers
  - D'agir dans le domaine de la prévention du risque infectieux et l'antibiorésistance
  - De porter la nécessaire transformation écologique
  - Développer, au regard des nouvelles menaces, une culture de la sécurité des systèmes d'information

- L'innovation numérique est une opportunité pour les professionnels et pour le patient afin de le rendre acteur de santé. Il s'agit notamment de
  - Développer la prévention : Mon espace santé et les projets de e-prévention
  - Libérer du temps pour tous les professionnels de santé et accompagner la coopération et la coordination entre les professionnels
  - Accompagner les nouveaux usages et renforcer la cybersécurité pour tous les acteurs de santé

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (A compléter par l'ARS)

EHPAD devant achever leurs projets de restructuration et de consolidation/diversification des dispositifs proposés au profit des résidents et des personnes âgées à domicile.

Réflexion à mener avec les autres EHPAD publics sur l'opportunité de création d'un GCTSMS.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement : *Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche*

Les deux Projet d'établissement couvrent la période 2022 – 2026 :

Le PE 2002-2026 compte 13 actions et 35 sous actions, harmonisées avec le CPOM 23021-2025.
Les pilotes des actions sont désignés.
La réalisation de certaines actions était tributaire du déménagement sur le nouvel établissement.

Sous actions non traitées : 11
Sous actions en cours : 19
Sous actions traitées : 5

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Les deux CPOM sont signés pour la période 2021-2025

Appartenance à une direction commune :

Objet : Direction commune et coopération

Créé le : 01/03/2002 (chefferie commune), revue par avenant en 2008 (convention de direction et de gestion commune)
Nombre de membres : 2

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Deux sites distants de 6,3 kms

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet :

Créé le :

Nombre de membres :

Autre forme de coopération (à préciser) :

- Adhésion au GIP groupement inter-établissements gériatriques 87 (GIP-GIEGH 87)
- Adhésion au groupement régional d'achat Nouvelle-Aquitaine
- Adhésion au GCS BIH 87 (blanchisserie inter hospitalière de la Haute-Vienne) pour le linge hôtelier

V – CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT - EHPAD DE FEYTIAT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (n-2)	EPRD 2022 (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	0,8 M€	0,8 M€	0,9 M€
Groupe II	3,3 M€	3,5 M€	3,4 M€
Groupe III	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
Groupe IV			
Total	4,6 M€	4,8 M€	4,8 M€

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2021 (n-2)	EPRD 2022 (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	4,1 M€	4,2 M€	4,3 M€
Groupe II	0,5 M€	0,4 M€	0,5 M€
Groupe III	0,1 M€	0,2 M€	0,1 M€
Total	4,7 M€	4,8 M€	4,9 M€

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD : EPRD N-1 (2022)

- Montant du budget hébergement : 2,3 M€
- Montant du budget dépendance : 0,6 M€
- Montant du budget prévisionnel soins : 1,9 M€

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) 2022 : + 74 260,83 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) 2022 :
Dotation CET = 74 032,79 €
Reprise CET = 57 050,64 €

- **Plan de financement de l'exercice « N » EPRD 2023**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
2 598 600,00 € (dont projet architectural en cours : 2 500 000,00 €)	165 613,48 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
0,00 €	174 065,00 €	115 602,00 €	500 000,00 €

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 :
N-2 (2021) : 9,01 %
N-1 (2022) : 7,04%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1

N-2 (2021) : 391 069,02 €
N-1 (2022) : 271 947,22 €

Durée apparente de la dette n-2/n-1 :
N-2 (2021) : 1,79
N-1 (2022) : 15,65 (avec emprunt « tiré » en 2022 pour travaux)

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

- Restructuration-Extension de l'EHPAD de Feytiat : poursuite du projet – échéance de fin de travaux octobre 2024
- Montant total de l'opération : 7 496 123 € TDC
- Enveloppe de renouvellement des immobilisations de 40 K€/an

- **Les ressources humaines (EPRD 2023)**

ETP médicaux
- dont médecin coordonnateur : 0,60

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 3,79

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 34,51

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1,00

- dont personnel médico-techniques :

- dont personnel de rééducation : 0,70

- dont personnels techniques ouvriers : 13,11

TOTAL Effectifs : 53,71 + 6,52 PEC (Parcours Emplois Compétences)

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié, …)*

- Equipe IDE renouvelée en totalité en 2023
- Equipe AS à stabiliser (en lien avec pyramide des âges et absentéisme)
- Ré internalisation des services hôteliers février 2023 avec intégration de 4 PEC
- Dispositif IDE de nuit pérennisé

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) : 2022

Taux d'absentéisme : 13,97 % (hors formation)

Taux de turn-over : 6,90 % (indicateur TdB ANAP)

Nombre moyen de jours de formation par agent : 12 jrs (y compris promotion professionnelle)

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 (2022) :
Hébergement permanent : 28 313 j
Hébergement temporaire : 100 j
Accueil de jour : 2 324 j

Taux d'occupation en n-1 (2022) :
Hébergement permanent : 99,45 %
Hébergement temporaire : 6,85 %
Accueil de jour : 89,38 %

Derniers GMP/PMP validés (Octobre 2020) **:**
GMP 792
PMP 274

Convergence tarifaire en cours :
- Soins 2022 : 398 € (résorption écart au plafond)
- Dépendance 2022 : 10 780 € (2023 dernière année : 17 475,14 €)

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

- Etablissement situé à la périphérie de Limoges en centre Haute-Vienne avec une forte demande de places en EHPAD
- Malgré les travaux en cours, l'attractivité est bonne. Seules les chambres neuves « doublées temporairement » sont moins attractives.
- Conventions de partenariat développées avec le CHU de Limoges et avec les autres EHPAD en général
- Champ concurrentiel faible à ce jour

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

- Le département de la Haute-Vienne a autorisé la fermeture temporaire de 6 places pendant 6 mois en raison des conditions d'hébergement des résidents dans des chambres provisoires. Cette fermeture est « lissée » sur les années 2023 et 2024.
- 80 chambres individuelles reconstruites ou rénovées Vs autorisation de 78 lits d'HP
- La direction commune avec l'EHPAD du Palais / Vienne : atout important pour des changements d'établissement en lien avec des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.
- Activité reconnue sur le territoire et très importante au niveau de l'Accueil de jour (cf. projet extension et travaux)

V – CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT - EHPAD LE PALAIS-SUR-VIENNE

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (n-2)	EPRD 2022 (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (n-1)
Groupe I	0,6 M€	0,7 M€	0,8 M€
Groupe II	3,0 M€	3,4 M€	3,4 M€
Groupe III	0,7 M€	0,6 M€	0,7 M€
Groupe IV			
Total	4,3 M€	4,7 M€	4,8 M€

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	4,1 M€	4,1 M€	4,1 M€
Groupe II	0,2 M€	0,3 M€	0,4 M€
Groupe III	0,1 M€	0,1 M€	0,3 M€
Total	4,4 M€	4,5 M€	4,8 M€

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD : EPRD N-1 (2022)

- Montant du budget hébergement : 2,3 M€
- Montant du budget dépendance : 0,6 M€
- Montant du budget soins : 1,6 M€

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) 2022 : - 58 827,73 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) 2022 :
Dotation CET = 70 875,16 €
Reprise CET = 69 275,70 €

- **Plan de financement de l'exercice « N » EPRD 2023**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
3 909 526,00 €	443 884,64 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
0,00 € *	398 114,97 €	69 791,10 €	1 360 000 €

* Les emprunts ont été mobilisés fin 2022 à la limite de l'échéance de la phase de mobilisation

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 :
N-2 (2021) : 9,71 %
N-1 (2022) : 4,26 %

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1

N-2 (2021) : 310 592,25 €
N-1 (2022) : - 233 939,87 €

Durée apparente de la dette n-2/n-1 :
N-2 (2021) : 15,80
N-1 (2022) : - 1 082,31 (en lien avec l'opération importante de reconstruction + CAF négative + emprunt mobilisé en totalité fin 2022)

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

. Programme architectural est réceptionné en juin 2023 (phase de garantie de parfait achèvement)
. Demande d'étude de potentiel photovoltaïque en cours auprès du CRER
. Achat d'un minibus à prévoir + aménagement jardin extérieur

- **Les ressources humaines (EPRD 2023)**

ETP moyens annuels en fonction de la montée en charge du nouveau capacitaire

ETP médicaux
- dont médecin coordonnateur 0,80

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 8,25

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 42,92

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1,27

- dont personnel médico-techniques :

- dont personnel de rééducation : 0,70

- dont personnels techniques ouvriers : 21,58

TOTAL Effectifs : 75,52 + 7,62 PEC (Parcours Emploi Compétences)

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié…)*

- Les locaux neufs et fonctionnels ont permis de recruter de nouveaux professionnels AS et IDE conformément à la montée en charge du nouveau capacitaire.
- Les effectifs doivent être stabilisés en 2024 avec l'organisation des concours AS et IDE.
- Encadrement de proximité stable
- Gestion RH lourde (recrutements, évolutions réglementaires, …)
- Dispositif IDE de nuit pérennisé

Quelques indicateurs de RH (source bilan social 2022) :

Taux d'absentéisme : 10,91 % (hors formation)

Taux de turn-over : 5,22 % (taux de rotation ANAP))

Nombre moyen de jours de formation par agent : 11 jrs (y compris promotion professionnelle)

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 (2022) :
Hébergement permanent : 29 749 j

Taux d'occupation en n-1 (2022) :
Hébergement permanent : 101,88 %

Derniers GMP/PMP validés (Octobre 2020) **:**
GMP 796
PMP 227

Convergence tarifaire en cours :
- Soins 2022 : 377 € (résorption écart au plafond)
- Dépendance 2022 : 17 975,69 € (2023 dernière année : 24 951,24 €)

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

- Etablissement situé à la périphérie de Limoges en centre Haute-Vienne avec une forte demande de places en EHPAD
- Les locaux neufs avec uniquement des chambres simples sont très attractifs
- Conventions de partenariat développées avec le CHU de Limoges et avec les autres EHPAD en général
- Champ concurrentiel faible à ce jour

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

- Diversification de l'accueil : HT et accueil de nuit à développer avec les partenaires du territoire
- Présence de 2 unités Alzheimer
- PASA locaux disponibles en attente autorisation
- Télémédecine à développer

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Dans les grandes lignes :

Points forts :

- Conformité aux différentes obligations
- Des partenariats forts et développés
- Convention de direction et de gestion commune : mutualisation des fonctions support à un stade très avancé
- Ressources humaines : Politique de promotion professionnelle/GPMC
- Système d'information : architecture réseaux remise à plat en 2023 avec niveau de sécurité renforcé
- Plan d'amélioration qualité formalisé et disponible facilement
- Circuit sécurisé du médicament (convention EHPAD / pharmacie de ville)
- Diversification de l'accueil et de l'accompagnement : HP, HT, Accueil de jour, Accueil de nuit, unités Alzheimer.
- Taux d'activité

Points faibles :

- Contexte macro-économique
- Signalement de l'EHPAD du Palais/Vienne à la commission départementale de suivi des ESMS en difficultés financières
- Manque psychologue (Cf. section dépendance déficitaire) – recrutement lancé au vu des besoins
- Niveau de formalisation des projets personnalisés

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

David PENNEROUX, Directeur Tel 05 55 04 43 00
ou en son absence, Emmanuelle Lamy, Responsable des Finances Tel 05 55 04 43 00

Fait à Limoges, le 2 janvier 2024